

DEPARTEMENT DES LANDES
ARRONDISSEMENT DE
MONT-DE-MARSAN
COMMUNE DE
EUGENIE-LES-BAINS

Nombre de conseillers élus :

11

Conseillers en fonction :

11

Conseillers présents et
représentés :

11

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance ordinaire du 3 Octobre 2022 à
20h30

Sous la présidence de Monsieur Philippe
BRETHES, Maire

Membres présents : Philippe BRETHES,
Céline BRETHOUS, Jérôme LASSERENNE,
Céline DUMARTIN, Coralie LUCMORT,
Mathieu LUSSEAU, Matthieu ROBIN, Lionel
LAFARGUE, Mélanie BRETHOUS, Julien
LUCMORT, Thierry LAMOULERE

Excusés :

Secrétaire de séance : Lionel LAFARGUE

Date de convocation : 16 Septembre 2022

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve le
procès-verbal de la séance du 27 Juin 2022.

DEL-2022-023 : Délibération portant création d'un emploi permanent dans une
commune de moins de 1 000 habitants - Article 3-3 3° de la loi 84-53 du 26 janvier
1984.

Pour tenir compte de l'évolution des postes de travail et des missions assurées, le Maire
propose au Conseil Municipal la création d'un emploi permanent à temps complet d'**Adjoint
Administratif** catégorie hiérarchique C pour assurer les fonctions de secrétaire de mairie à
compter du 01 Novembre 2022.

L'assemblée délibérante,

VU l'ordonnance n° 2021-1574 du 24 novembre 2021 portant partie législative du
code général de la fonction publique,

VU le Code général de la fonction publique,

Après en avoir délibéré, DECIDE :

De créer un emploi à temps complet, 35h hebdomadaire, d'Adjoint Administratif, de
catégorie hiérarchique C à compter du 01 Novembre 2022.

- que l'agent sera chargé d'assurer les fonctions suivantes : secrétaire de mairie,
administration générale,
- que les crédits nécessaires à la rémunération de l'agent nommé et aux charges sociales
s'y rapportant seront inscrits au budget, aux chapitre et article prévus à cet effet,
- que Monsieur le Maire est chargé de procéder aux formalités afférentes à ce dossier.

DEL-2022-024 : Délibération portant sur une servitude de passage concernant Monsieur et Madame DUFAU Jean-Michel

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il convient de régulariser une servitude de passage pour Monsieur et Madame DUFAU Jean-Michel accordée en son temps, et qu'il convient de régulariser comme il suit :

- Constituer une servitude de passage pour tout véhicule et à toute heure sur la parcelle cadastrée AB section 133, pour desservir les parcelles appartenant à Monsieur et Madame DUFAU Jean-Michel, soit les parcelles cadastrées section AB numéros 439 et 407
- Autoriser le Maire à signer l'acte de constitution de servitude et tous documents afférents à ce dossier

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents, adopte la délibération Susvisée.

DEL-2022-026 : Subvention pour le stage de natation scolaire année scolaire 2022-2023

Sur proposition de M. le Maire, le Conseil Municipal décide d'attribuer une subvention à la Coopérative Scolaire d'Eugénie-les-Bains, pour financer le stage de natation rendu obligatoire par l'Education Nationale pour les élèves fréquentant les classes de cycle 2.

Après avoir pris connaissance du dossier, le Conseil Municipal décide d'attribuer une subvention d'un montant de **127 €** par enfant participant et résidant dans la commune, soit la somme totale de **2 159 €** pour les dix-sept enfants eugénois participants.

La somme correspondante sera inscrite au budget de la commune.

Point sur les dépenses énergétiques de la Commune :

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que depuis quelques mois, la Commune fait face à des dépenses énergétiques toujours plus élevées, qui ampute une partie de son budget de fonctionnement.

Les dépenses énergétiques de la commune ont bondi, et force est de constater, que la situation astreint les élus à se pencher sur ce sujet et trouver des solutions dans l'intérêt général.

La plus importante dépense d'énergie est générée par la facture d'électricité de la salle d'animation, utilisée quasi quotidiennement par les associations locales et les animations.

Un échange débute et les résolutions suivantes sont conclues :

Première résolution : il est décidé que les élus prendront attache avec les présidents desdites associations, afin de trouver des solutions ensemble, qui pourront mener à des économies dans l'intérêt général.

Deuxième résolution : Il est également décidé de modifier les horaires de l'éclairage public comme suit :

- **Extinction de l'éclairage public au bourg centre-village et autres quartiers, de 22h à 6h**
- **Extinction de l'éclairage des cascades et des jardins publics à partir de 21h**
- **Extinction totale et permanente de la rue menant au cimetière en venant de la route de Geaune (RD11)**

Point sur la situation financière de la Commune :

Monsieur le Maire évoque la situation financière de la Commune.

La période « Covid » a fortement impacté les recettes communales, notamment par la non-perception de la taxe de séjour de 2020, ce qui représente une importante source de revenus pour Eugénie-les-Bains (environ 100 000€).

En 2020, Monsieur le Maire a pris attache auprès des services de la Préfecture afin de signaler la situation et de trouver une solution de compensation qui n'a pu être trouvée.

Monsieur le Maire indique que des économies sont à prévoir afin de pérenniser la trésorerie.

Point sur le problème de pression d'eau au Lotissement Les Vergnes :

De nombreuses fuites d'eau ont été constatées dans les habitations du Lotissement Les Vergnes.

Monsieur le Maire a évoqué le sujet auprès du Syndicat des Eaux du Marseillon et du Tursan qui est intervenu et a fait le nécessaire afin de temporiser la pression.

Des contrôles sont en cours afin de bien vérifier que la pression est suffisante pour permettre d'alimenter la borne incendie comme il se doit, soit, être au moins égal à 60 m3/h sous 1 bar de pression.

Demande d'emplacement pour un Food truck :

Monsieur Quentin CHEVALLIER qui réside sur la commune, sollicite un emplacement afin d'occuper le domaine public tous les lundis pour stationner son Food truck de plats à emporter.

L'assemblée délibérante donne son accord.

Occupation du domaine public :

Le Maire explique qu'il a constaté que le domaine public était occupé indument par certains commerçants Eugénois (objets entreposés devant leurs commerces fixes ou mobiles) empêchant parfois l'accès piétonnier et réservé aux personnes à mobilité réduite.

Pour rappel, la redevance d'occupation du domaine public a été supprimée par la Commune pour les années 2020 et 2021, afin de ne pas pénaliser les commerçants, suite à l'épisode de fermetures imposées par l'état, lors de la crise sanitaire.

La situation étant revenue à la normale, un courrier sera transmis à chaque commerçant occupant le domaine public, afin de les informer que la redevance sera remise en place en 2023 et que les règles d'occupation devront être respectées.

Point sur le déploiement de la fibre optique :

Monsieur le Maire fait un point sur les travaux en cours sur la Commune, de la fibre optique.

Le Nœud de Raccordement Optique (NRO) a été installé en Juin dernier à côté de l'ancienne gare.

Les travaux d'aménagement sont toujours en cours et il sera demandé à la commission voirie de vérifier les parcelles de terrains où l'élagage doit être effectué en bordure du domaine public, par les propriétaires privés.

Point sur le marché hebdomadaire :

Monsieur le Maire expose une piste de réflexion aux élus sur la circulation des véhicules dans la rue René Vielle lors du marché hebdomadaire.

Pour assurer la sécurité des passants, il propose d'interdire l'accès aux Poids lourds dans cette rue les mercredis, jours de marché.

Une étude sera menée en ce sens.

Bassin de rétention d'eau au centre du village :

Le bassin de rétention en face de la supérette (placé sur le domaine communale) a été vidé de ses poissons, en effet, ce bassin a été implanté à l'origine pour être un déversoir et un tampon pour gérer les variations pluviométriques importantes, de ce fait, il doit continuer à occuper cette fonction.

Monsieur le Maire rappelle également que l'entretien des espaces verts de la copropriété Barbe sont à la charge de la copropriété Barbe et non de la commune.

Questions diverses

Monsieur le Maire propose de modifier légèrement les informations parues dans le bulletin Municipal, en effet, il émet l'idée de pouvoir y intégrer plus d'informations pédagogiques, faire des focus sur les associations locales ou sur les animations Communales et Intercommunales.

Monsieur le Maire fait un rappel sur les travaux de route (enrobé) qui seront effectués en 2023 sur la RD 65. Il propose de demander au Conseil Départemental une traversée de route sur la route qui descend le long du Lotissement des Vergnes en direction du bourg, afin de mettre en place un busage pour dévier l'eau de ruissellement vers le Bahus.

Mélanie BRETHOUS soulève l'état de vétusté de la bâche sous laquelle jouent les bandas lors des manifestations taurines. Cette question sera à étudier pour le prochain budget.

Céline BRETHOUS intervient afin d'évoquer l'état du lave-vaisselle de la salle d'animation qui lave de moins en moins bien, cette proposition sera étudiée pour le budget 2023.

Jérôme LASSERENNE évoque le toit de la salle d'animation qui est encrassé et en mauvais état, Monsieur le Maire considère que des travaux sont effectivement à prévoir et qu'il sera judicieux de faire des travaux globaux, en temps voulu.

Céline BRETHOUS évoque la possibilité d'étudier la réalisation des bas-côtés sur la route de Geaune (direction Geaune-Grenade sur Adour/dans la descente sur la droite). Monsieur le Maire répond qu'à cet endroit la compétence n'est plus communale mais départementale.

| Nom Prénom | | Signature |
|--|--|---|
| BRETHES Philippe, Maire | |  |
| LAFARGUE Lionel, secrétaire de séance | |  |